

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BENI-ABBES
DAIRA DE ELOUATA
COMMUNE DE ELOUATA

MISE EN DEMEURE N° 01

Conformément aux disposition de l'article 149.150.151 du décret présidentiel N°: 15/247 du 16 septembre 2015 portant des marchés publics et des délégation des service public

Vu le marché n ° 07/2024 relative au projet Etude Et Suivi Réalisation D'un Bureau de poste à hai moussaoui abderrazak.

Vu l'ordre de service de démarrage des travaux n ° 87/2024 du 10/11/2024.

Vu l'ordre de service d'arrêt des travaux n ° 112/2024 du 04/12/2024.

Vu l'ordre de service ,la reprise des travaux n ° 113/2024 du 25/12/2024.

Vu la lettre n ° 1259 du 26/06/2025 .

En raison de l'expiration des délais contractuels est mise en demeure N°02 à l'entreprise travaux de construction dans différentes étapes *Kroumi Moustapha*quartier Gharassa n 62 -123- Béchar a fin de terminer les travaux restants et livrer le projet dans un délai de Sept (07) Jours à compter de la première parution de cette annonce dans le quotidiens nationaux ou bulletin officiel des marches de l'opérateur publique (BOMOP) .

Dans le cas où l'entreprise ne répondrait pas à ce présent mise en demeure dans le délai précisé, nous serons dans l'obligation d'appliquer la procédure légal applicable dans la réglementation du marché public

LE PRESIDENT DE L'APC